

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2010

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille dix, le huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Alleverd, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Marie-Christine PAPAZIAN, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Catherine GLAUX, Jeannick PERRIER, Pascal CROIBIER, Laurence FALL-GUILLOT, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN

Pouvoirs : Jean DE LA CRUZ, pouvoir à Philippe LANGENIEUX-VILLARD
Sylvie URSELLA, pouvoir à Caroline PONSAR

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 04 octobre 2010

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie le journal le Dauphiné Libéré pour sa présence. Monsieur le Maire indique que ce journal a reçu à l'instar de tous les Conseillers Municipaux les projets de délibération.

Monsieur le Maire indique qu'à chaque Conseil Municipal une thématique sera abordée par un Adjoint au Maire.

CIMETIERE D'ALLEVARD : RAPPORT | Rapporteur : Georges BIBOUD

Monsieur Georges BIBOUD, Conseiller Municipal et Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire indique qu'un important travail, grâce au travail de la commission cimetièrre, a été effectué avec la numérisation du cimetière.

A ce jour l'ensemble des concessions sont répertoriées, chacune d'elles ayant été photographiées sont dorénavant accessible par informatique.

Monsieur Georges BIBOUD indique que le cimetière, composé de 5 zones, comprend 769 concessions ainsi qu'un columbarium de 39 cases.

En matière de taux d'occupation suite aux procédures de reprise et aux rétrocessions, la commune dispose de 47 concessions vacantes.

Concernant le columbarium, sur 39 emplacements, 33 sont actuellement occupés, 6 cases sont disponibles.

Cela signifie qu'à moyen terme, il ne devrait pas y avoir de problème concernant la disponibilité d'une concession.

Par ailleurs, en manière d'aménagement du cimetière, différents travaux ont été effectués :

- mise en place de deux panneaux d'information
- mise en place de jardinières
- mise en place d'arrosoirs aux points d'eau
- bitumage de l'espace entre la zone B et la zone E
- réparation des marches de l'escalier entre les zones D et E
- restauration de l'entrée

SECURITE

Délibération n° 175/2010 – <u>CONVENTION DE MISE EN FOURRIERE AVEC LA SOCIETE PRAT</u>

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd rappelle que la société PRAT assure pour le compte d'Alleverd la mise en fourrière des véhicules :

- dont le stationnement est en infraction aux dispositions du code de la route
- qui compromettent la sécurité, la tranquillité ou l'hygiène publique
- qui se trouvent sur les voies ouvertes à la circulation publique, et sont privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale.

Monsieur le Maire indique que suite à l'arrêté du 02 avril 2010, il est nécessaire que le Conseil Municipal approuve une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société PRAT.

Vote : unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 176/2010 – <u>BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 5</u>

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 5.

Vote : unanimité

Délibération n° 177/2010 – <u>BUDGET DE L'ETERLOU : DECISION MODIFICATIVE ° 1</u>
--

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1

Vote : unanimité

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal indique que le Syndicat Intercommunal du Collet a confié à Madame Murielle PERROUX, dans le cadre d'un bail saisonnier, la gestion du chalet de Prérond situé au Collet d'Allevard.

Monsieur le Conseiller Municipal propose au Conseil Municipal de louer du 15 décembre 2010 au 15 avril 2011 à Madame PERROUX la licence IV propriété de la commune au prix de 100 € par mois.

Le Conseil Municipal décide de louer à Madame Murielle PERROUX la licence IV propriété de la commune d'Allevard aux conditions suivantes :

- Durée : du 15 décembre 2010 au 15 avril 2011
- Loyer mensuel : 100 €

Vote : unanimité

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire rappelle que la SARL Financière d'Allevard exploite le Casino Grenoble-Allevard depuis le 14 décembre 1993.

Dans le cadre de cette délégation de service public, un cahier des charges a été signé par les deux parties.

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que cet établissement connaît depuis plusieurs mois des difficultés économiques importantes.

Aussi, le Conseil Municipal avait décidé dans une délibération en date du 30 mars 2009 de modifier le taux de prélèvement communal. Celui-ci est alors passé de 11 % à 9 % du 1^{er} avril 2009 au 30 octobre 2009.

Dans une autre délibération en date du 26 octobre 2009, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir le taux de 9 % jusqu'au 30 mars 2010.

Dans une autre délibération en date du 03 mai 2010, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir le taux de 9 % jusqu'au 31 décembre 2010.

Compte-tenu de la situation économique difficile, Monsieur l'Adjoint au Maire propose de proroger du 1^{er} janvier 2011 au 13 décembre 2011 ce taux à 9 %.

Monsieur le Maire indique que depuis deux ans l'activité du Casino est déficitaire. Aussi face à cette demande financière du Casino deux risques existent :

- soit être sourd à cette demande
- soit courir le risque de voir le Casino dénoncer le contrat.

En conséquence, pour obtenir que le Casino maintienne son activité jusqu'à la fin de la délégation, la seule solution est de lui proposer le maintien à 9 % du taux de prélèvement.

Monsieur Yohan PAYAN indique qu'il a entendu le même discours du Maire il y a un an et demi.

Monsieur PAYAN souhaite obtenir des chiffres sur l'évolution de ces recettes.

En réponse, Monsieur le Maire précise que chaque année un rapport financier est présenté au Conseil Municipal.

Monsieur PAYAN présente alors un tableau financier sur le produit réel des machines à sous (pour les saisons 2007-2008 et 2008-2009).

En réponse, Monsieur LAMBERT communique à l'assemblée les différents montants de prélèvement communaux versés à la commune soit en septembre 2010, soit une baisse de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

Monsieur PAYAN reprend la parole et indique qu'il est scandalisé car au vue des comptes figurant dans le rapport, l'engagement de ne pas licencier par le Casino n'a pas été respecté. En outre, les dirigeants ont connu une augmentation de 6 % de leur rémunération.

Monsieur le Maire, en réponse, indique que le passage du taux de prélèvement à 9 % a eu pour objectif d'arrêter les licenciements. Ce qui d'après les dirigeants du Casino, a été respecté.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que concernant les salaires brut administratifs, il s'agit non pas de rémunération des dirigeants mais celles touchant le personnel administratif. Suite à la demande de Monsieur PAYAN de reporter l'examen de cette délibération au prochain Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal ne doit pas jouer avec le feu. Aussi, il souhaite que cette délibération soit soumise au vote.

Monsieur le Maire, avant de soumettre cette délibération au vote, conclut en précisant que le travail actuel est de réfléchir sur la nouvelle délégation de service public.

Le Conseil Municipal fixe à 9 % le taux de prélèvement communal du 1^{er} janvier 2011 au 13 décembre 2011 et précise que le taux de 9 % s'appliquera sur le produit des jeux du 1^{er} janvier 2011 au 13 décembre 2011. A titre indicatif pour le prélèvement du mois de janvier, le taux de 9 % s'appliquera sur le produit des jeux comptabilisés en janvier 2011.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au cahier des charges à intervenir.

Vote : 22 voix pour,

5 voix contre (Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN).

Délibération n° 180/2010 – <u>RAPPORTS ANNUELS 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635, le Conseil Municipal prend connaissance des rapports annuels 2009 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

TRAVAUX

Délibération n° 181/2010 – <u>DIAGNOSTIC THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès des organismes suivants :

- ADEME
- Conseil Général
- Conseil Régional

concernant la réalisation des diagnostics thermiques de la Maison des Forges, l'Hôtel de Ville et les écoles dont le coût s'élève à 15 715 euros T.T.C

Le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions de l'ADEME, du Conseil Général, du Conseil Régional concernant la réalisation des diagnostics thermiques de la Maison des Forges, de l'Hôtel de Ville et des écoles.

Vote : unanimité

Délibération n° 182/2010 – <u>DIAGNOSTIC THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été engagée concernant la réalisation des diagnostics thermiques de la Maison des Forges, l'Hôtel de Ville et les écoles.

L'entreprise mieux disante est la société OXALYS pour les montants suivants :

- Maison des Forges : 5 203 € T.T.C.
- Hôtel de Ville : 4 844 € T.T.C.
- Les écoles : 5 668 € T.T.C.

Total : 15 715 € T.T.C.

Suite à la question posée par Madame PONSAR, Monsieur ROSSET indique que la société OXALYS aura pour travail d'établir un cahier des charges dans le but de permettre à la commune d'Alleverd d'engager un programme d'économie d'énergie concernant la Maison des Forges.

Monsieur l'Adjoint au Maire conclut en indiquant que lors d'un prochain Conseil Municipal seront présentées les aides financières à destination des Allevardins en matière d'économie d'énergie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir avec la société OXALYS concernant la Maison des Forges (tranche ferme) pour un montant de 5 203 € T.T.C.

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 183/2010 – <u>GYMNASE D'ACCOMPAGNEMENT DU COLLEGE : VENTE DE TERRAIN</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd indique que la Communauté de Communes du Grésivaudan dispose de la compétence en matière d'équipements sportifs à destination des collèves.

Aussi, dans le cadre du projet de construction du gymnase du collège, il appartient à cette collectivité de procéder à l'acquisition des terrains.

Concernant les parcelles communales nécessaires à la construction du futur gymnase, celles-ci ont été évaluées par France Domaine (avis du 29 mars 2010) de la manière suivante :

- parcelle AC n° 157 d'une superficie de 3529 m² - 6,10 € le m²
- parcelle AC n° 196 d'une superficie de 668 m² - 30,00 € le m²

Soit un montant total de 41 566,90 €

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Général a inscrit dans sa programmation 2012 la construction du nouveau gymnase à Allevard.

Le Conseil Municipal décide de vendre à la Communauté de Communes du Grésivaudan la parcelle AC n° 157 d'une superficie de 3529 m² sur la base de 6,10 € le m² ainsi que la parcelle AC n° 196 d'une superficie de 668 m² sur la base de 30,00 € le m².

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 184/2010 – <u>LAVAGE DE VEHICULE : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme rappelle que le Conseil Municipal avait autorisé, dans une délibération en date du 04 octobre 2010, Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec Monsieur Hafed NEGMARI pour l'exercice d'une activité de lavage à sec de véhicule.

Dans le cadre de cette activité, il est indispensable que l'exploitant puisse installer un chalet.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Hafed NEGMARI à déposer une déclaration préalable sur la parcelle AK 597 concernant l'installation d'un chalet.

Vote : unanimité

Délibération n° 185/2010 – <u>RESIDENCE LE BERLIOZ : VENTE D'UN GARAGE</u>	Rapporteur : Georges BIBOUD
---	------------------------------------

Monsieur Georges BIBOUD, Conseiller Municipal indique que Monsieur Patrice FERRIER souhaite se porter acquéreur du garage appartenant à la commune d'Allevard et situé dans la copropriété le Berlioz.

Monsieur le Conseiller Municipal indique que France Domaine a été consulté et a indiqué dans une lettre en date du 14 octobre 2010 que la valeur de cession de 12 000 € n'appelle aucune observation particulière.

Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur Patrice FERRIER un garage cadastré AH n° 80 situé dans la copropriété le Berlioz pour un montant de 12 000 €.

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 186/2010 – <u>CESSION D'UNE PARCELLE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal annule la délibération du Conseil Municipal en date du 06 septembre 2010.

Il décide de vendre la parcelle cadastrée AL n° 60 située au hameau des Panissières à Monsieur Marcel DURAND d'une superficie de 67 m² et fixe à 10 € le m² le montant de cette vente.

Le Conseil Municipal indique que les frais de notaire sont à la charge du demandeur.

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer l'acte notarié à intervenir.

Vote : unanimité

Délibération n° 187/2010 – <u>FORAGE SPLENDID : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
--	------------------------------------

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des finances rappelle que la convention d'occupation du domaine public conclue avec la SAEM du Domaine Thermal précise que le forage « Splendid » a pour but de fournir à la SAEM du Domaine Thermal une quantité d'eau thermale adaptée à ses besoins soit 11,4 m³/h.
Or, le débit depuis juillet 2009 s'est élevé à 5 m³/h.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose de réduire de 50 % le loyer demandé à la société thermale à compter du 1^{er} juillet 2009.

Monsieur le Maire indique que si l'opération de décolmatage du forage Splendid aboutit, le loyer reviendra à son niveau initial soit 14 000 € par an.

Le Conseil Municipal décide de réduire de 50 % le loyer demandé à la SAEM du Domaine Thermal à compter du 1^{er} juillet 2009.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 188/2010 – <u>SALLE LA PLEIADE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur et les tarifs de la salle la Pléiade.

Monsieur le Maire indique que l'activité des congrès représente environ 150 000 € de chiffres d'affaires au bénéfice de l'économie locale.

Vote : unanimité

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée la Culture présente au Conseil Municipal les spectacles qui doivent avoir lieu à la Pléiade :

Le 10 décembre 2010 : « la Sorcière Ephémère »

Le 19 décembre 2010 : « Le Roi Alex se marie »

Le 25 mars 2011 : « Bushman »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec :

- L'Artscène Compagnie concernant le spectacle « La Sorcière Ephémère » pour un montant de 5 797,23 € T.T.C

- l'Association Music@Scène concernant le spectacle « Le Roi Alex se marie » pour un montant de 1 000,00 € H.T.

- Acte 2 (Acte 2 est un Département d'Atelier Théâtre Actuel) concernant le spectacle « Bushman » pour un montant de 5 697,00 € T.T.C.

Il fixe le tarif pour le spectacle « La Sorcière Ephémère » à 5 € la place.

Il fixe les tarifs pour le spectacle « Le Roi Alex se marie » :

- Tarif normal : **10 €**

- Tarif réduit : **8 €** (sur présentation d'un justificatif)

. Jeunes de – 18 ans

. Etudiants – 26 ans

. Bénéficiaires du R.S.A.

. Demandeurs d'emploi

. Groupes associatifs et comités d'entreprises à partir de 10 places achetées

. Familles nombreuses

Il fixe les tarifs pour le spectacle « Bushman » :

- Tarif normal : **13 €**

- Tarif réduit : **10 €** (sur présentation d'un justificatif)

. Jeunes de – 18 ans

. Etudiants – 26 ans

. Bénéficiaires du R.S.A.

. Demandeurs d'emploi

. Groupes associatifs et comités d'entreprises à partir de 10 places achetées

. Familles nombreuses

Vote : unanimité

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances indique au Conseil Municipal que Madame Sylvie FAROUD, gestionnaire du cinéma Bel'donne sollicite un financement communal dans le cadre de la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur des cinémas.

En effet, cette loi dite « Loi Sœur » autorise les collectivités locales à apporter des contributions dans la limite de 30 % du chiffre d'affaires à des exploitants privés de cinéma pour les salles Art et essais dont la fréquentation hebdomadaire ne dépasse pas 7500 entrées.

A ce sujet, Monsieur l'Adjoint au Maire précise que le montant du déficit annuel s'élève à 15 000 € avec un chiffre d'affaires d'environ 93 000 € H.T.

Aussi, compte tenu de cette situation financière difficile, il propose de verser une subvention d'un montant de 12 000 € au titre de la loi « Sueur ».

Monsieur le Maire indique qu'un travail municipal est actuellement en cours concernant la rémunération du cinéma avec la numérisation des films et le changement des sièges dans le but d'accroître le confort des spectateurs. L'objectif est de réaliser ces travaux en 2011.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 12 000 € au cinéma d'Allevard au titre de la loi Sueur et indique que cette subvention sera versée sur présentation des comptes.

Vote : unanimité

Délibération n° 191/2010 – <u>SUBVENTION</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 600 euros à l'ALPA (Association des Loueurs de Meublés du Pays d'Allevard) et indique que cette subvention correspond au montant des cotisations versées par les adhérents de cette association (20 euros x 30 adhérents).

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 192/2010 – <u>ROUTE DU FER : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
--	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, indique que le Musée d'Allevard a été sollicité par l'association « Bien Vivre en Val Gelon » pour participer plus activement aux côtés de différents partenaires du massif à la Route du Fer.

Bien Vivre en Val Gelon est en charge de la partie administrative du projet (financé en partie par Espace Belledonne) et cherche un partenaire pour suivre la partie scientifique du projet.

Le Musée a été sollicité en la personne de Madame Evelyne CAMILLERI pour coordonner et organiser l'aspect scientifique du projet.

Grâce à un contrat passerelle, une personne pourrait être employée à la place de Madame Evelyne CAMILLERI lorsqu'elle travaille sur la Route du Fer.

Sur le plan financier, ce contrat unique d'insertion, outre les participations de l'Etat à hauteur de 75 % bénéficierait d'une aide financière de l'association « Bien Vivre en Val Gelon » soit un coût résiduel pour la commune d'Allevard d'environ 8 € par mois (auquel s'ajouteront quelques heures complémentaires soit 5 heures par semaine).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat unique d'insertion

Il autorise également Monsieur le Maire à signer avec l'association « Bien Vivre en Val Gelon » la convention financière à intervenir.

Vote : unanimité

Délibération n° 193/2010 – <u>PRIMES DE FIN D'ANNEE</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel, expose que, chaque année, la Commission du Personnel se réunit afin d'attribuer les notes au personnel communal et de déterminer les primes de fin d'année.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire et la Commission du Personnel à définir les primes de fin d'année dans la limite des crédits disponibles au Budget.

Les critères d'attribution, quelle que soit la fonction de l'agent dans la collectivité sont définis lors de la réunion du personnel.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés à intervenir.

Monsieur le Maire annonce que trois de nos collaborateurs ont réussi des concours administratifs :

- Fabienne PLUCHART, au concours d'Attaché de conservation
- Anne BONNET-GONNET et Anne-Frédérique DELAYEN, au concours de rédacteur.

Au prochain Conseil Municipal, Monsieur le Maire, après avoir félicité les intéressées, proposera la création des postes.

Vote : unanimité

Délibération n° 194/2010 – <u>PERSONNEL COMMUNAL</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel indique que la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique, a profondément modifié le droit de la Fonction Publique en y insérant le contrat à durée indéterminée.

De ce fait, la loi limite à 3 ans la durée des contrats à durée déterminée dans la fonction publique et n'autorise leur renouvellement que pour une durée totale de 6 ans. Celle-ci prévoit qu'au-delà de cette durée de 6 ans, le contrat, s'il est renouvelé, peut l'être que pour une durée indéterminée.

A ce sujet, Monsieur l'Adjoint au Maire indique que Madame Claire SANSEAU assure depuis 6 ans (c'est-à-dire depuis le 1^{er} décembre 2004) la fonction d'architecte conseil.

Compte tenu à la fois de la qualité du travail effectué par l'intéressée et également du respect de la loi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce contrat pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reconduire le contrat de Madame Claire SANSEAU à compter du 1^{er} décembre 2010 pour une durée indéterminée.

Vote : unanimité

DIVERS

**Délibération n° 195/2010 - CRITERIUM
DU DAUPHINE : DEPOT DE
CANDIDATURE**

Rapporteur : Martine KOHLY

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjoint au Maire chargée des Sports, le Conseil Municipal décide de se porter candidat à l'accueil en juin 2011 d'une arrivée d'étape du Critérium du Dauphiné.

Suite à la question posée par Monsieur LAMBERT, le coût de l'inscription s'élève à environ 60 000 € avec des répercussions importantes en matière de promotion.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

**Délibération n° 196/2010 - CHAUFFERIE
BOIS : POLICE D'ABONNEMENT AU
RESEAU DE CHAUFFAGE**

Rapporteur : Marc ROSSET

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint à signer la police d'abonnement au réseau de chauffage à intervenir avec la société DALKIA Chauffage Urbain Allevard concernant la Poste

Vote : unanimité

**Délibération n° 197/2010 -
REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Rapporteur : Annie SERVANT

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose au Conseil Municipal de rembourser à Madame Hélène BUVAT-COURTUAT professeur à l'Ecole des Arts, la somme de 26,71 euros correspondant à l'achat de matériel pour l'atelier peinture.

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame Hélène BUVAT-COURTUAT, la somme de 26,71 euros.

Vote : unanimité

**Délibération n° 198/2010 - ECOLE
MUNICIPALE DES SPORTS – TARIFS
ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

Rapporteur : Martine KOHLY

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée du Sport, le Conseil Municipal fixe pour l'année scolaire 2010/2011 les tarifs de l'école municipale des sports :

- 38 € le trimestre, école des sports du jeudi – 1 h
- 53 € le trimestre, école des sports du mercredi – 2 h

Vote : unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que Mesdames PERRIER et GLAUX ont décidé de démissionner, pour des motifs divers, de leur mandat de Conseillère Municipale, Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD tient à les remercier pour le travail effectué.

Elles seront remplacées dans l'ordre du tableau par Monsieur Bernard CHATAING et par Madame Geneviève LEHMANN qui seront accueillis lors du prochain Conseil Municipal. Un petit verre de l'amitié est alors partagé par l'ensemble du Conseil.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h50.

Fait à Allevard, le 09 novembre 2010
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD